Service social



Liberté Égalité Fraternité

New York, le 25/10/2022

Objet : procès-verbal anonymisé du second Conseil consulaire des bourses scolaires 2022/2023

La séance plénière du Conseil consulaire s'est tenue le 24/10/2022 à l'adresse suivante :

Consulat général de France 934 5th Ave, New York, NY 10021, États-Unis

Participants:

Etaient présents:

Membres de droit :

- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller des Français de l'étranger, Président du CCB, Représentant d'associations de Français à l'étranger (reconnue d'utilité publique) UFE, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M^{me} MICHEL Annie, Conseillère des Français de l'étranger
- M. PAGNI Patrick, Conseiller des Français de l'étranger,
- M^{me} RICHARD Pascale, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère des Français de l'étranger

Membres désigné:

- M^{me} BENZINE Marie-Hélène, Représentante d'associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Français du Monde ADFE
- M. GUEGUEN Jean-François, Représentant d'établissement d'enseignement, FAA
- M^{me} GUILLANT Emmanuelle, Représentante des parents d'élèves, LFNY
- M. MOTTE Vianney, Représentant d'établissement d'enseignement, LFNY
- M. PERROT Pierre-Ludovic, Représentant d'établissement d'enseignement, LK
- M^{me} QUIROGA Aude, Représentante d'établissement d'enseignement, FASP
- Mme REYNA Stéphanie, Représentante d'établissement d'enseignement, FASNY
- M. ROBERT Jérémie, Consul général de France, Rapporteur général
- M^{me} ROZE Judith, Conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe
- M. VESSEAU Jean-Yves, Représentant d'établissement d'enseignement, The École

Experts:

- M^{me} EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance, Entraide française
- M. LABAN Damien, Consul général adjoint
- M^{me} MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social
- M^{me} TOMEDA Fabienne, Représentante d'établissement d'enseignement, FAA

Secrétaire de séance : M. CHARLOT Loïc, Agent consulaire en charge des bourses scolaires

Absents:

- M^{me} BONNET Nadia, Représentante des parents d'élèves, LK
- M^{me} CORVIN Kristina, Représentante des parents d'élèves, FASP
- M^{me} CROSNIER Linda, Représentante des parents d'élèves, FAA
- M^{me} DESALM Mireille, Représentante d'établissement d'enseignement, The Ecole
- M^{me} ESTEY Evelyne, Représentante d'établissement d'enseignement, LFNY
- M^{me} GABRIEL-CALDWELL Laëtitia, Représentante d'établissement d'enseignement, ISB
- M. GIANNI Francis, Représentant d'établissement d'enseignement, FASNY
- Mme GUEGUEN Anne-Sophie, Représentante d'établissement d'enseignement, FAA
- M. GUYOT Jean-René, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants
- M^{me} LAUZY Emilie, Représentante d'établissement d'enseignement, UNIS
- M. MEGAL Steve, Représentant d'établissement d'enseignement, LK
- M. ORTOLI Richard, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller des Français de l'étranger *a donné procuration au Président du Conseil M. EPELBAUM Gérard*
- M. SANTOS Joe, Représentant d'établissement d'enseignement, ISB
- M^{me} SYLVESTRE Clarissa, Représentant établissement d'enseignement, LFNY
- M. VALLET Pascal, Représentant établissement d'enseignement, UNIS
- Mme VELOCITER Dominique, Représentante d'établissement d'enseignement, FASP
- M^{me} VOEKLER Priscille, Représentante des parents d'élèves, The École

Ont été remis aux membres du Conseil consulaire les documents de travail suivants :

- Ordre du jour ;
- Guide du participant au CCB;
- Notes diplomatiques fixant le cadre des travaux des CCB2 et résumant les travaux de la CNB1;
- Éléments du barème ;
- Instruction spécifique sur les bourses scolaires ;
- Fiches de tarifs scolaires pour chaque établissement ;
- Liste des pièces justificatives demandées et formulaire de demande de bourse ;
- Liste synthétique anonymisée des demandes de bourses examinées en CCB2.

Première partie avant examen des dossiers individuels :

Réuni le 24 octobre 2022 au Consulat général de France sous la présidence de Monsieur Gérard EPELBAUM, Conseiller des Français de l'étranger, le second conseil consulaire en formation bourses scolaires et enseignement français à l'étranger pour l'année 2022-2023 a été ouvert à 9h05.

Le Président du Conseil consulaire constate que le quorum est atteint et ouvre les travaux. Il remercie les membres de leur présence avant d'annoncer l'ordre du jour du CCB2 et d'insister sur le principe de confidentialité des débats.

Monsieur Jérémie ROBERT, Consul général de France et Rapporteur général du Conseil consulaire précise aux membres le contenu du dossier qui leur a été remis et qu'ils pourront conserver ainsi que les documents complémentaires disponibles pour consultation.

Il rappelle les tensions dans de nombreux niveaux où des élèves français ne peuvent être scolarisés faute de place et incite les établissements qui le pourraient à ouvrir de nouvelles classes, notamment pour le lycée pour lequel seuls deux établissements sont homologués.

Il mentionne également dans son introduction la situation économique actuelle : taux d'inflation à 8,2% de septembre 2021 à septembre 2022 aux Etats-Unis, taux de change défavorable à l'euro. L'AEFE anticipe par conséquent de fortes tensions budgétaires lors des prochaines commissions nationales des bourses.

Il poursuit avec la présentation des résultats de la première commission nationale, du bilan de l'année 2021-2022 de la campagne mondiale (rythme nord), du bilan provisoire pour New York et du cadre réglementaire et budgétaire pour la campagne de bourses 2022-2023.

<u>Bilan global et quasi-définitif de la campagne 2021/2022 des pays du rythme nord</u>: 27 273 demandes (1 demande = 1 élève) contre 27 907 élèves l'année précédente (-2, 27 %). Le nombre de boursiers effectif est en revanche en légère hausse : 23 200 contre 23 187 l'an dernier soit (+ 0.05%).

Montant total des bourses accordées : $106\ 283\ 007\ €$ contre $97\ 832\ 707\ €$ l'année précédente (+ $8.63\ \%$).On remarque cette année encore une hausse significative du montant des bourses attribuées en dépit d'une stabilisation du nombre de boursiers. Ainsi, le coût moyen par boursier passe à $4\ 581\ €$ contre $4\ 219\ €$ en $2020/2021\ (+\ 8.62\ \%)$.

Au total, pour le rythme Nord et Sud:

- près de 25 000 élèves ont bénéficié d'une bourse (22% des élèves français)
- le montant des bourses a fortement augmenté pour répondre aux effets de la pandémie, à 115M€ contre 106 M€, soit une augmentation de 8%.

<u>Bilan de la première campagne 2022-2023 pour New York</u>: L'ensemble des propositions du premier conseil consulaire des bourses a été validé par la CNB1.

Éléments de la seconde campagne 2022-2023 pour New York :

Pour cette seconde campagne, entre le 18 juillet et le 16 septembre 2022, le service social du consulat a reçu 18 familles en entretien. 5 familles d'enseignants ont présenté un dossier. 5 dossiers boursiers en CCB1 non-scolarisés en CCB2 sont passés en hors-scolarité.

50 demandes sont soumises à l'étude de ce Conseil consulaire soit 69 élèves (N-1 : 54 dossiers, soit 84 élèves), dont :

- 16 premières demandes (N-1 : 21)
- 12 renouvellements tardifs (N-1:5)
- 15 demandes de révision (N-1 : 28) et 15 demandes de déplafonnement (N-1 : 8)
- 11 révisions techniques (N-1 : 22)

Premier bilan provisoire de la campagne annuelle 2022-2023 pour New York :

Au total, CCB1 et CCB2 confondues, 174 dossiers ont été présentés (N-1 : 181) répartis dans 7 des 8 établissements de la circonscription (pas de dossier à l'UNIS) :

- 128 dossiers recevables (N-1: 140)
- 46 dossiers rejetés (N-1 : 41)

Depuis 2013, ce poste a connu une baisse de près de 39% du nombre de boursiers pour une baisse de seulement 16% du budget.

Le Rapporteur général, Monsieur Jérémie ROBERT, rappelle le cadre budgétaire des travaux, le montant total des dossiers recevables et des besoins après instruction par le poste (2 670 611 \$), il

annonce le montant de l'enveloppe limitative notifiée par l'AEFE suite au dialogue de gestion (2 836 424,15 \$ soit 2 386 000 €) et précise qu'il s'agit d'une des plus conséquentes du réseau.

Le Rapporteur général indique qu'après avoir estimé au plus juste pour chaque famille les besoins complémentaires en bourses demi-pension, en pondérations de quotité à la hausse et en déplafonnement, le Consulat général soumet au Conseil les propositions d'aides complémentaires suivantes :

- Total des pondérations (12) proposées : 57 286 \$
- Total des bourses Demi-pension (22) proposées : 20 864 \$
- Total des déplafonnements (13) proposées : 87 646 \$

Il rappelle également les seuils d'exclusion patrimoine inchangés (mobilier : 100 000€ / Immobilier : 300 000€) ainsi que les éléments pris en compte dans le calcul des quotités et la formule utilisée dans ce cadre :

- Taux de chancellerie : 0,8412 (taux actuel : 1\$ pour 1,03 €)
- Indice de Parité de Pouvoir d'Achat (IPPA) : 127 pour NY
- Quotient familial maximum (Q max, seuil d'exclusion au titre des revenus) : sans changement à 23 000 € pour tout le réseau.

Pas de changement concernant les tarifs scolaires des établissements en CCB2.

Avant l'ouverture des travaux, Madame MANISSIER, Vice-consule, rappelle les critères pour l'attribution d'une aide complémentaire :

- les pondérations accordées l'année précédente ne peuvent être automatiquement reconduites. La quotité obtenue l'année précédente ne peut être maintenue ;
- La priorité doit être donnée aux familles connaissant une difficulté spécifique ou un changement de situation important ;
- Les changements de situation trop récents ne peuvent être pris en compte, possibilité de demande de révision en seconde commission cet été ;
- Chaque pondération doit être justifiée au regard de la situation personnelle et financière et s'inscrire dans l'enveloppe limitative notifiée par l'AEFE;
- Des dérogations au seuil du patrimoine peuvent être proposées en fonction du type de patrimoine, du dépassement du seuil, de la composition familiale et de la situation financière de la famille ;
- Conformément aux instructions, les personnels d'établissements ne peuvent bénéficier de la part de l'AEFE de pondérations à la hausse.

Examen des dossiers individuels

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Une aide complémentaire (pondération à la hausse de deux points) a été accordée à une famille, s'inscrivant dans le cadre de l'enveloppe limitative du poste.

La question ayant été soulevée par les membres, Nadège MANISSIER, Vice-consule, rappelle la possibilité pour les établissements partiellement homologués de présenter une demande de dérogation afin que les élèves français inscrits en classe non-homologuée puissent bénéficier d'une bourse scolaire.

Le Consulat général adressera un courrier aux familles dès signature du présent PV, les informant de la proposition faite au niveau local. Les décisions définitives seront communiquées aux familles après la tenue de la Commission nationale à Paris les 14 et 15 décembre 2022. Le Président du Conseil rappelle que ce rôle d'information relève de la compétence exclusive du Consulat.

Les familles qui ne seraient pas satisfaites de la décision où dont le changement de situation trop récent n'a pas pu être pris en compte pourront demander une révision lors de la campagne hors commission qui s'ouvrira en décembre 2022.

La séance est close à 10h58.